

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 40 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de création d'un Bus de l'Entrepreneuriat des jeunes.

22-37965-DJ

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la jeunesse, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les jeunes Marseillaises et Marseillais, en particulier ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la Ville, rencontrent des difficultés réelles dans l'accès au monde du travail. C'est pourtant la condition première de leur émancipation, autonomie et de leur insertion sociale dans la cité. L'inclusion sociale et économique des jeunes constitue ainsi une priorité de la Ville de Marseille.

La municipalité porte l'ambition de permettre à chaque jeune, quels que soient son parcours et ses conditions de vie, d'avoir la possibilité de s'engager dans la création d'activité. La Ville de Marseille souhaite ainsi créer un dispositif dédié à l'accompagnement des 18-30 ans dans les quartiers éloignés des guichets habituels, en créant le premier « Bus de l'entrepreneuriat des jeunes ».

Cette ambition rejoint l'un des axes du « Plan Marseille en grand », et ses « Carrefours de l'Entrepreneuriat » : dans ce cadre, 15 millions d'euros seront investis à Marseille avec la volonté d'accompagner 4000 jeunes par an.

Le « Bus de l'entrepreneuriat des jeunes » de la Ville de Marseille aura pour objectif la mise en visibilité des outils et structures existantes, ainsi que l'accès à l'information des jeunes bénéficiaires aux différents partenaires aidant à la création d'entreprise. La philosophie globale du projet réside dans le principe de l'« aller vers », pour apporter des solutions adaptées aux jeunes, au plus près des lieux qu'ils fréquentent, des événements qui les rassemblent ou de leurs lieux d'habitation. Cet outil au service de la jeunesse marseillaise constituera aussi une formidable opportunité d'apporter l'information sur les différents dispositifs qui concernent les jeunes, et notamment des Carrefours de l'Entrepreneuriat. Une attention particulière sera portée aux jeunes femmes qui sont statistiquement sous-représentées en France dans la création d'entreprise (moins de 20%).

Grâce à ce dispositif innovant et inédit, la Ville de Marseille développera, dans le cadre d'un appel à projets, des partenariats avec différentes structures, associations, incubateurs et « couveuses » d'entreprises, experts de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes entrepreneurs. Des conventions de partenariats seront ainsi établies et présentées lors de prochaines délibérations au Conseil municipal.

Pour la mise en place de ce Bus dédié à la jeunesse marseillaise, et sous réserve du vote du Budget primitif 2022 et de la disponibilité des crédits, la Ville investira pour permettre l'aménagement d'un véhicule, qui sera mis à disposition par le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille.

La Ville sollicitera le co-financement de l'Etat dans le cadre du « Plan Marseille en Grand » ainsi que d'autres financeurs publics, s'agissant des dépenses de fonctionnement, estimées à hauteur de 600 000 Euros sur 3 ans (2022-23-24) pour la mise en œuvre de ses différentes activités.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe de création d'un Bus de l'entrepreneuriat des jeunes.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tout document se rapportant au Bus de l'entrepreneuriat des jeunes et à solliciter toute subvention issue de ce dispositif.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
JEUNESSE
Signé : Hedi RAMDANE**